

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 06 mai 2021
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21	20 avr. 2021	06 mai 2021
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(a) – (d)	20 avr. 2021	06 mai 2021
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	36(7)	20 avr. 2021	06 mai 2021
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	37	20 avr. 2021	06 mai 2021
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	20 avr. 2021	06 mai 2021

Commentaires généraux

Les procédures relatives à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées lors de l'inspection.

Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.

original signé par _____

Le 06 mai 2021

Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Marie-Stella Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mai 2021

Date